

**Monsieur le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, Chef du DEFR,  
Schwanengasse 2, 3003 Berne**

---

**Révision totale de l'ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris (RS 414.513) – Procédure d'audition**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la possibilité que vous nous offrez de nous prononcer sur la modification de l'ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris, ouvrant ainsi la possibilité de continuer à encourager la mobilité.

Le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel salue le fait que la Suisse s'associe activement à la coopération internationale en matière d'éducation et de formation, et participe pleinement depuis 2011 aux programmes de l'Union européenne (UE) dans le domaine éducation, formation et jeunesse. L'expérience montre en effet que les échanges internationaux entre apprenants, enseignants, établissements d'enseignement et organisations de jeunesse engendrent une plus-value et rehaussent la qualité du système suisse de formation, ce que nous soutenons pleinement dans la mesure où des retombées positives peuvent aussi être constatées dans les cantons. En effet, les projets européens permettent de se mesurer et par conséquent de s'améliorer. Notre canton par ses relations transfrontalières le constate au quotidien.

Finalement, il est fait mention (section 3) à la notion d'agence nationale. A ce sujet, nous attirons l'attention de votre département sur le fait que les dossiers liés aux programmes européens sont pilotés par une agence nationale qui n'a pas (plus) de relais dans les différentes régions de la Suisse. Cela en rend l'accès extrêmement difficile particulièrement pour les acteurs moins rompus que le monde universitaire à ce genre d'exercice. Un soutien aux directions d'établissements du secondaire 2 au niveau régional, voir cantonal, serait donc éminemment apprécié, en particulier pour les projets de mobilité. Nous suggérons que la notion de proximité entre l'agence nationale et les régions soit ajoutée.

Veillez recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 3 juin 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND